

fonds du revenu consolidé ou encore de conclure quelque arrangement avec ce fonds et de s'assurer que Radio-Canada marchera d'après un budget annuel. Une demande devra être présentée au gouvernement qui exposera les besoins pour l'année à venir. Si l'argent vient du Fonds du revenu consolidé, cela veut dire en réalité que chaque contribuable du pays contribue. De la répartition de la population et de la diversité des marchés où la Société Radio-Canada doit affronter la concurrence, il ressort qu'une partie du pays ne recevra jamais tous les avantages de cette dépense. A ce point de vue, c'est une injustice.

Comme homme politique au milieu de 264 autres hommes politiques, je pense que nous devons tous reconnaître que le régime des permis est extrêmement impopulaire. Indépendamment de ses affiliations de parti, on doit reconnaître que le régime de permis, qui est peut-être le plus équitable, est si impopulaire qu'il faudra un gouvernement et un ministre très forts, très courageux, pour l'établir. J'inclinerais à favoriser le troisième moyen, qui consisterait à prendre l'argent sur le Fonds du revenu consolidé; mais nous devons discerner qu'une telle initiative provoquera chaque année un branle-bas à la Chambre des communes et au comité de la radiodiffusion à propos des moyens permettant de réduire brutalement les estimations éventuelles de Radio-Canada. En outre, une telle initiative ne mettrait pas cet organisme à même de dresser des plans de longue haleine qui sont vraiment nécessaires, d'après le président.

La discussion qui s'est poursuivie pendant des années, sous l'impulsion de la *Canadian Association of Radio and Television Broadcasters*, tournait essentiellement autour d'un sujet sur lequel la *Free Press* de Winnipeg a publié un certain nombre de brochures. On prétend que la Société Radio-Canada est tout aussi bien un organisme de réglementation qu'un rival et qu'elle gêne ainsi leur liberté fondamentale. La *Free Press* a pris plaisir à établir un parallèle entre les stations de radio et de télévision et les journaux; elle a insisté sur le fait que la liberté de la presse est parallèle et analogue à la liberté des ondes. Inutile de s'étendre sur la façon dont la Commission Fowler et les autres commissions ont traité ce point, mais le fait qu'il y ait si peu de longueurs d'ondes à notre usage, pour la radio et la télévision, prouve bien qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de liberté des ondes.

Et l'honorable député de Kootenay-Ouest a bien exposé le problème, hier, lorsqu'il a parlé de concurrence et de liberté des ondes. Les stations privées elles-mêmes l'ont souvent prouvé. En effet, chaque fois qu'on a présenté une demande au bureau des gouverneurs de

la Société Radio-Canada pour établir une nouvelle station de radio ou de télévision,—et ceci concerne surtout la radio,—là où la région commerciale possédait déjà une station privée, celle-ci, au lieu de souhaiter la bienvenue à son nouveau rival, pour donner un exemple merveilleux des bienfaits de la liberté d'entreprise et de la liberté des ondes, faisait tout pour mettre des bâtons dans les roues à ce nouveau rival, affirmant même qu'il ne peut y avoir une liberté des ondes comme il y a une liberté de la presse.

Un des points d'importance secondaire que soulève l'amendement et qui m'a frappé après avoir parlé à quelques réalisateurs de la Société Radio-Canada de la région d'Ottawa-Toronto, c'est que, si la concurrence se développe quelque peu, cela pourrait porter un dur coup aux artistes de chez nous. M. Ouimet a déclaré l'année dernière que 15,000 artistes de tout genre avaient travaillé pour la Société Radio-Canada l'année dernière. Quel que soit le jugement que nous portions sur la valeur de ces artistes, le seul fait qu'un aussi grand nombre ait été engagé est déjà une très bonne chose. Lorsqu'on songera à octroyer un permis dans une région de grand marché comme Montréal ou Toronto, par exemple, le gouvernement et tout bureau de réglementation qu'il mettra sur pied devront tenir compte de ce point. Cela pourrait être une bonne chose d'établir une station privée, mais cela ne devrait pas être fait aux dépens des artistes canadiens.

Il n'y a pas longtemps, j'ai parlé à un réalisateur de Radio-Canada qui a connu le succès, un de ses programmes ayant été vendu aux États-Unis. Il est là-bas actuellement, envisageant la possibilité d'accepter une offre très alléchante. A son avis, si une station privée ouvrait ses portes dans la région de Toronto sans qu'il y ait de règlements pour la contrôler ou la réglementer au sujet de l'utilisation d'une certaine quantité d'émissions canadiennes, les annonceurs qui appuient dans une certaine mesure les présentations dramatiques de Radio-Canada passeraient à la station privée et aux films importés des États-Unis qui coûtent moins cher et, par suite de cette perte de revenu, Radio-Canada ne pourrait pas maintenir l'excellence de sa production dramatique. Nous devons tous nous enorgueillir de la reconnaissance accordée à la qualité de certaines productions de Radio-Canada. En effet, elle fait des ventes sur le marché américain et, au cours des deux dernières années, elle a réussi de plus en plus à vendre ses productions dramatiques sur le marché anglais, non seulement à la BBC, qui est l'organisme de l'État, mais aussi aux stations privées de télévision qu'on a établies en Angleterre et en Écosse.